

**Actuellement, le service d'accès aux droits de la Ligue des droits de l'Homme n'est assuré que sur rendez-vous, et ceci de façon stricte.**

**La Ligue des droits de l'Homme n'assure plus de permanences.**

Les prises de rendez vous se font

- par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h au numéro 06 41 94 12 69 (attention, ces horaires ne sont pas des horaires d'accueil physique)
- par mail : [ldh.metz@ldh-france.org](mailto:ldh.metz@ldh-france.org)
- Pour Thionville, les rendez vous se prennent par mail : [ldh.thionville@gmail.com](mailto:ldh.thionville@gmail.com)

**L'accueil téléphonique et le courriel sont aussi des moyens d'accès à l'aide et aux conseils.**

Nous accompagnons sur toutes sortes de problématiques d'accès aux droits ( racisme, discriminations, scolarisation...) même si nous sommes davantage sollicités pour des problèmes de droits des étrangers.

Dans le champ du droit des étrangers nous accompagnons sur les problématiques :

- d'accès aux droits sociaux,
- de changement de statut (maladie/salarié ou étudiant/salarié)
- de mineurs devenus majeurs, issus ou non de l'ASE
- de titres de séjours pour raison familiale conjoint de français, d'étranger en situation régulière, parent d'enfant français...)
- de titres de séjour pour raisons exceptionnelles (vie privée et familiale, travail, circonstances humanitaires...)
- de renouvellement de titre de séjour
- de regroupement familial ou de réunification familiale
- exceptionnellement, des demandes de réexamen. Nous préférons que ce soit les associations qui ont aidé à la rédaction de la demande d'asile qui interviennent. Quand ce n'est pas possible, **il est nécessaire de prendre contact avec la LDH avant de faire la demande de dossier de réexamen.**

Ce que nous ne faisons plus :

- la domiciliation postale. Ce service est maintenant assuré par le CCAS
- la demande administrative de dossier d'accès au titre de séjour pour soins.